

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° U 2019 - 050

Nature : 2-1

*Objet : mise à jour des annexes du plan local d'urbanisme
nouveau zonage d'assainissement collectif et non collectif*

Le maire de la ville de Saint-Palais-sur-Mer,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R153-18,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 08/08/2012 et la modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée le 27/06/2013 par délibérations du conseil municipal ;

Vu la délibération du conseil municipal du 02/06/2015 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme susvisé,

Vu la révision des zonages d'assainissement collectif / assainissement non collectif des 33 communes de la communauté d'agglomération Royan Atlantique approuvée par délibération de la CARA du 19 novembre 2018,

Vu le zonage d'assainissement collectif / assainissement non collectif de la commune de Saint-Palais-sur-Mer rendu public et opposable aux tiers par arrêté de M. le Président de la CARA n° AP-181220-AG28 du 20 décembre 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les annexes du PLU pour tenir compte de ce nouveau zonage d'assainissement collectif / assainissement non collectif.

ARRÊTE

Article 1 : le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Palais-sur-Mer est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, le nouveau zonage d'assainissement collectif / assainissement non collectif a été substitué à son homologue contenu dans le dossier de PLU approuvé.

Article 2 : la mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Palais-sur-Mer ainsi que sur le site internet de la ville.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de Saint-Palais-sur-Mer est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort,
- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 17).

Fait à Saint-Palais-sur-Mer

Le 22 FEV. 2019

Le maire,




Claude BAUDIN

Acte rendu exécutoire après
publication et/ou notification

le : 22 FEV. 2019



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

 Communauté d'Agglomération

 Royan Atlantique

 Révision n°1 du zonage

 d'assainissement

 Commune de Saint-Palais-Sur-Mer

 Planche 1

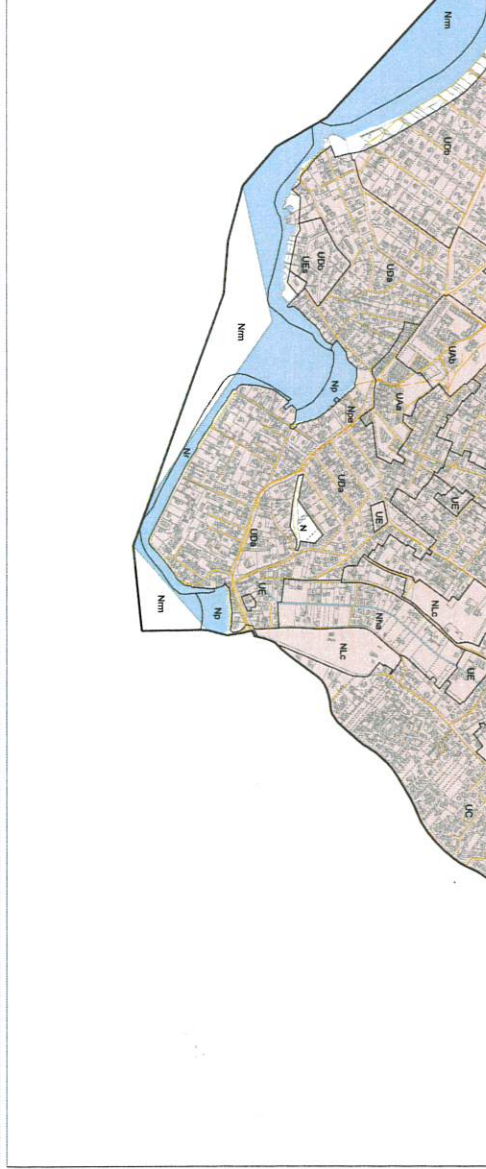
HYDRAULIQUE

 INGENIEURS-CONSEILS

 Stage 2018

 La - 2018

 19/08



Légende

 Lignes Continues

 Lignes Pointillés



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME



Communauté d'Agglomération
Royan Atlantique

Révision n°1 du zonage
d'assainissement

Commune de Saint-Palais-Sur-Mer

Planche 2

Modification	Nature de la modification	Date



INGENIEURS-CONSEILS

Siège Social
23 Rue de Paris - 16 000 Angoulême
Tel. 05 45 69 31 00 - Fax 05 45 69 43 32
www.hydroatlantique.fr



Dessiné par : KW

Le : 2018

Echelle :
1/5 000



Légende :

-  Limites Communales
-  Zonage d'assainissement collectif